

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

numéro
CM 210706_11

L'an deux mille vingt et un, le six juillet,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trente juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	18
exprimés	24
vote	
pour	24
contre	0
abstention	0

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, GALEOTE Monique, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier, FERAL Claude, SAUVIER Jean-Marc, VERDOL Marie-Laure, ALIBERT Damien, BOSCH David, BENAMMAR-KOLY Fadilha, PEDROS Isabelle, DETRY Thibault, SYZ Nathalie, KASSOUH Hamed, ENNADIFI Fatiha, GOURMELON Izïa, LAATEB Claude, STADLER Magali, ROUQUETTE Damien, SINÈGRE Joana

Absents avec pouvoirs :

ROCOPLAN Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle, MARRES Gilles à CROS Ludovic, PANIS Michel à ALIBERT Damien, DRUART David à KOEHLER Didier, LAUGIER Élisabeth à VERDOL Marie-Laure, RICARDO Christian à, MARTIN José à LAATEB Claude,

Absents :

COUPEAU Sandrine

ROUQUETTE Damien, membre de l'ACL Hand Ball ne prend pas part au vote, entraînant le retrait du pouvoir de RICARCO Christian.

GALEOTE Monique et BOSCH David, membres de l'ADMR, ne prennent pas part au vote.

OBJET :	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2021
----------------	--

VU la délibération n°CM_210413_01 du Conseil municipal du 13 avril 2021, relative à l'attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations 2021,

CONSIDÉRANT que chaque année, la Ville de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

Après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la ville, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles présentées ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	OBJET DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
THÈME ANCIENS COMBATTANTS	600 euros		
ACPG CATM TOE (Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, Combattants Algérie, Tunisie et Maroc Théâtre des Opérations Extérieures)	300 euros	/	/
SOUVENIR FRANÇAIS	300 euros	/	/
THÈME CULTURE	2 900 euros	11 900 euros	
ASSOCIATION PUBLICATION PARTICIPATIVE		300 euros	achat de matériel informatique

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

COMPAGNIE DU CYGNE	400 euros	200 euros	gaia de fin d'année à Lodève
COMPAGNIE DES JEUX	1 000 euros	1 000 euros	aménagement espace extérieur
OEUVRE D'EAU	/	3 000 euros	Projet Soulondres
TERRE EN PARTAGE	1 500 euros	2500 euros	Suivi des composteurs collectifs
CIST(Centre de l'Imaginaire Scientifique et Technique)		1 500 euros	Festival d'histoire du 18 et 21 novembre 2021
ACL (Athletic Club Lodévois) HAND-BALL	/	200 euros	gestion de char à la Cavalcade
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	/	200 euros	gestion de char à la Cavalcade
BATIDA VIVA	/	200 euros	gestion de char à la Cavalcade
BATIDA VIVA	/	900 euros	déambulation à la Cavalcade
CROIX ROUGE	/	200 euros	gestion de char à la Cavalcade
LES PETITES CHIPIES	/	200 euros	gestion de char à la Cavalcade
MJC (Maison des Jeunes et de la Culture)	/	200 euros	gestion de char à la Cavalcade
RCO (Rugby Club Olympique) SALAGOU COEUR D'HÉRAULT	/	200 euros	gestion de char à la Cavalcade
RÉVEIL LODÉVOIS		200 euros	gestion de char à la Cavalcade
RÉVEIL LODÉVOIS	/	900 euros	déambulation à la Cavalcade
THÈME SPORT	5 500 euros	8 300 euros	
AIKIDO LODÉVOIS	400 euros	200 euros	tournoi annuel à Lodève
ASA (Association Sportive Automobile) MONTPELLIER MÉDITERRANÉE	/	5 000 euros	neuvième course de côte de Lodève les 2 et 3 octobre 2021
ASVL (Association Sportive la Vague Lodévoise)	600 euros	600 euros	achat de matériel (période COVID)
BOULE SAUVAGE	2 000 euros	1 000 euros	organisation de concours à Lodève
LODÉVOIS LARZAC FUTSAL	1 000 euros	500 euros	organisation tournoi local
TENNIS CLUB DE LODÈVE	1 500 euros	1 000 euros	organisation tournoi local
TOTAL 2021	9 000 euros	20 200 euros	

Ouï l'exposé de Isabelle PEDROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les attributions de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles aux associations telle que présentée ci-dessus,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que cette dépense est inscrite sur le budget principal, chapitre 65, article 6574 pour les subventions de fonctionnement et chapitre 67, article 6748 pour les subventions exceptionnelles,
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.